

# Strasbourg **snes** fsu

N°149 JANVIER / MARS 2022



**ÉLECTIONS  
2022 :  
METTONS L'ÉCOLE  
AU CENTRE  
DES DÉBATS !**

## SOMMAIRE

Edito .....	<b>P.2</b>	Les mauvais comptes de Parcoursup ....	<b>P.7</b>
On ne fait pas grève contre un virus .....	<b>P.3</b>	RAFP .....	<b>P.7</b>
Hégenheim, un collège en surchauffe ..	<b>P.3</b>	Parité ? Vous avez dit parité ? .....	<b>P.8</b>
Préparation de rentrée dans les collèges .....	<b>P.4</b>	Les professeurs documentalistes .....	<b>P.9</b>
Lycée Blanquer échec et maths .....	<b>P.6</b>	Le CHSCTA : toujours très actif .....	<b>P.10</b>
		La PSC .....	<b>P.11</b>

# ÉDITO

Séverine CHARRET  
Arnaud SIGRIST

18/02/2022



## Ecole, services publics, syndicalisme : QUELLES PERSPECTIVES ?

La suppression du concours de recrutement du CAPES est-elle vraiment un projet du non encore déclaré candidat Macron ? L'ampleur des réactions suite à cette annonce montre en tout cas qu'elle paraît possible de la part de celui qui s'est déjà tellement attaqué à la Fonction Publique. Rappelons ici la loi dite de « Transformation de la Fonction Publique » qui a vidé les instances paritaires de leurs prérogatives en matière de carrière et de mobilité, prévoit la disparition des CHSCT et facilite le recours à l'emploi contractuel. Pensons encore aux suppressions d'emploi dans le 2<sup>nd</sup> degré. Ou plus récemment à la révélation de l'influence des cabinets de conseil privés dans la prise de décision publique, à l'instar de McKinsey avec lequel un contrat de 496 000 euros a été conclu pour « évaluer les évolutions du métier d'enseignant ».

Le modèle de société promu et mis en œuvre depuis 5 ans par la République en Marche, libéral, axé sur la concurrence, s'appuyant sur des logiques managériales autoritaires et valorisant la performance individuelle est à l'opposé du projet que nous portons, projet qui repose sur la solidarité, le sens de l'intérêt général, la défense des droits collectifs.

Les services publics et leurs agents, qui portent ces valeurs, sont pour l'instant les grands absents de la campagne électorale, même si les mobilisations ont remis sur le devant de la scène la question de l'hôpital ou de l'école. A nous de pousser encore pour en faire un enjeu des prochaines élections.

Les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril. A l'heure où nous écrivons, tous les candidats ne sont pas encore connus. Mais nous savons déjà que certains portent des projets mortifères pour les services et l'école publics. Qu'il s'agisse de ceux qui prévoient des réductions massives d'impôts qui priveront des services publics déjà fragilisés des moyens leur permettant d'assurer toutes leurs missions. De ceux qui annoncent des suppressions d'emplois et une précarisation accrue de nos métiers alors que ceux-ci peinent déjà à recruter. Pire encore de ceux qui développent des rhétoriques xénophobes, des logiques de stigmatisation et d'exclusion d'une partie de la population en s'appuyant sur une vision réactionnaire et une réécriture mensongère de l'histoire.

Le SNES et tous les syndicats de la FSU sont déjà engagés dans la lutte contre l'extrême-droite. Celle-ci doit encore prendre plus d'ampleur pour contrer les discours de haine qui se déploient abondamment sur certains médias et sont lourds de menace pour nombre d'entre nous.

Après les présidentielles, viendront les législatives. Si le passage au quinquennat et l'inversion du calendrier électoral ont accentué la présidentialisation du régime, le vote des lois et du budget de la Nation reste à l'Assemblée Nationale. Il nous faudra là aussi être vigilant aux positions des candidats et candidates sur la Fonction Publique et l'Education Nationale.

D'ici là, nous serons réunis pour le Congrès académique du SNES à Strasbourg les 7 et 8 avril. L'occasion d'échanger sur les mandats que portera notre organisation syndicale dans les 2 prochaines années mais aussi de réfléchir au rôle de l'engagement et du syndicalisme pour redonner confiance dans une démocratie bien malade.



# #éducation 2022





20 janvier 2022 à Strasbourg

## On ne fait pas grève CONTRE UN VIRUS

Certes... Mais contre des protocoles absurdes annoncés la veille de la rentrée dans un média payant, une communication méprisante, le manque de moyens, oui. Le 13 janvier, comme partout en France, les collègues du 2<sup>nd</sup> degré, enseignants et vies scolaires, mais aussi les personnels de santé et administratifs, ont montré leur exaspération et leur colère, avec plus d'un tiers de grévistes dans les collèges et les lycées de l'académie. Nous étions aussi plus de 400 dans la rue, à Mulhouse, plus de 1 000 à Strasbourg pour dénoncer la gestion chaotique dans les établissements scolaires et demander des recrutements pour faire face aux difficultés des élèves, exiger le report des épreuves du baccalauréat.

Le 20 janvier, c'est aux flambeaux qu'une centaine de collègues ont défilé à Strasbourg avant que les personnels de l'Education Nationale, dont de nombreux AED et AESH, ne se joignent aux cortèges interprofessionnels pour les salaires et l'emploi.

Sans compter des mobilisations locales, à Ostwald



13 janvier 2022 à Strasbourg



ou Hegenheim (voir ci-dessous) et les expressions des représentants des personnels dans les CA, lors du vote des DHG (motions aux collèges de Diemeringen, du Ried, vote contre, courriers à la Rectrice aux Lycées de Bouxwiller et d'Ingersheim).

Ces mobilisations ont contraint le gouvernement à changer de ton (et d'interlocuteur puisqu'au soir du 13 janvier, c'est le Premier ministre qui recevait les organisations syndicales) et à entendre les revendications des personnels. La livraison de masques chirurgicaux et surtout le report des épreuves de spécialités et l'annulation des attestations de langues sont une première réponse. Bien insuffisante au regard de l'état d'épuisement de l'éducation nationale et de ses personnels et du manque de moyens qui se conjugue désormais à l'incapacité du rectorat de trouver des personnels pour pourvoir certains postes. Ce qui en dit long sur la perte d'attractivité de nos métiers et rend encore plus légitime toutes les actions pour défendre le service public d'éducation.

## HEGENHEIM : un collège en surchauffe

Le 27 janvier, les personnels et parents du collège des Trois Pays à Hegenheim étaient massivement mobilisés pour dénoncer le manque de personnels, les classes chargées et les conséquences pour la scolarité des élèves. Alors qu'une première audience avec le DASEN adjoint au moins de novembre n'avait pas permis d'apporter de réponses aux revendications portées par la délégation, une soixantaine de collègues et parents ont cette fois occupé le rond-point proche du collège en début de matinée pour rendre visible la situation de leur établissement.



La section SNES du collège d'Hegenheim



Avec un poste de PSY-EN vacant, sans assistante sociale ni médecin scolaire, des AED trop peu nombreux et un seul CPE pour plus de 700 élèves, ni l'orientation des élèves, ni leur suivi social, éducatif, ni la prise en charge de leur santé ne peuvent être assurés correctement, même au prix de l'épuisement des personnels en place qui pallie autant que possible aux manques. Sans compter, ici comme ailleurs, les absences d'enseignants non remplacées.

La lutte est engagée pour obtenir les moyens permettant au collège de fonctionner normalement.

Séverine Charret

# Préparation de rentrée dans les collèges : ON NAGE DANS LE BROUILLARD



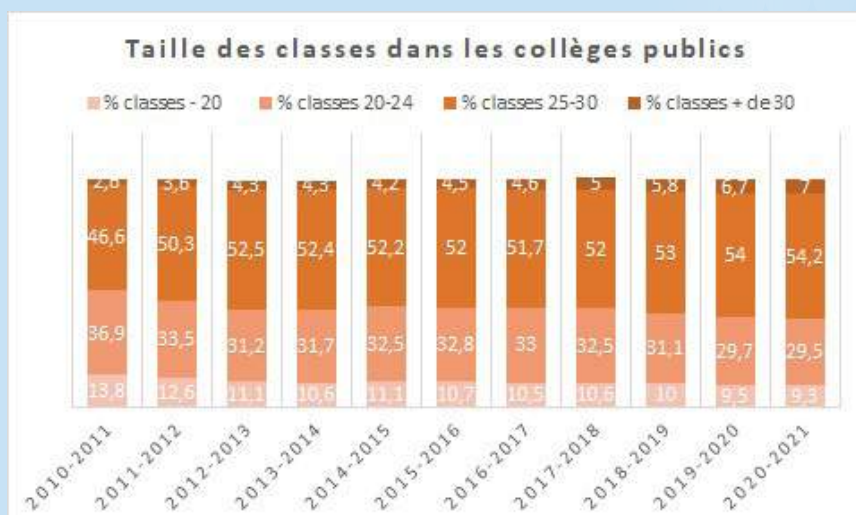
**Les chiffres du quinquennat Blanquer**

7900 emplois supprimés  
c'est l'équivalent de

# 175

collèges en moins

snes  
fsu



Les DHG arrivées dans les collèges fin janvier sont le résultat d'une nouvelle logique, décidée par le Rectorat pour la préparation de rentrée 2022 et qui est celle d'une allocation progressive des moyens.

Pour cela, les collèges de l'académie ont été classés en 6 catégories (de très défavorisés – 6 – à très favorisés – 1). Ce classement a été établi par la DEPP<sup>1</sup> en fonction de 8 critères (Indice de positionnement social, part d'élèves boursiers, niveau scolaire des élèves accueillis...).

Par ailleurs, une enveloppe globalisée de 1785H (1084h pour le Bas-Rhin) a été provisionnée pour permettre à chaque établissement de disposer d'une marge spécifique. Cette marge remplace les financements fléchés qui existaient pour la chorale, le bilangue et l'éducation prioritaire.

Cette marge est attribuée aux collèges en fonction de la typologie des établissements.

## AJUSTER LES MOYENS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES ÉTABLISSEMENTS...

Le Rectorat explique que cette allocation progressive des moyens doit assurer une plus grande équité

entre les établissements et mieux prendre en compte la situation des collèges classés en catégorie 5 (plutôt défavorisés) et ne relevant pas de l'Education Prioritaire.

D'autre part, cette marge spécifique doit permettre aux établissements, dans le cadre de leur autonomie, de faire les choix qui correspondent le mieux aux demandes des équipes et à la réalité de leur fonctionnement.

## OU RÉPARTIR LA PÉNURIE ?

Lors du CTA et des CTSD, le SNES et la FSU sont intervenus à plusieurs reprises pour savoir comment avait été calculée cette dotation complémentaire au titre de la typologie. Celle-ci résulterait en effet d'une multiplication entre le nombre d'élèves prévisionnels et un H/E cible pour les établissements d'un même groupe.

Mais lorsque nous avons demandé quel était ce H/E cible pour chaque catégorie d'établissement, nous n'avons pas obtenu de réponse. Alors que les enjeux pour les établissements sont importants, cette opacité n'augure rien de bon.

### Ce que l'on constate, c'est :

- Que ce nouveau calcul bénéficie essentiellement aux collèges des groupes 5 (plutôt défavorisés) et 3 (plutôt mixtes socialement) qui récupèrent quelques heures. Cependant pour les collèges du groupe 5, ces heures sont très en dessous de ce qu'apporterait un classement en Education Prioritaire où le seuil d'ouverture des classes est à 24 et non 30. Sans compter les indemnités pour les personnels qui y exercent.
- Que les collèges des catégories 2 et 1 y perdent des heures, généralement 1 ou 2 par établissement, même si ce n'est pas le cas pour tous.
- Que certains établissements des catégories 3 à 6 auraient également perdu des heures mais que celles-ci ont été compensées par le Rectorat. C'est le cas de 8 collèges du Bas-Rhin, dont 7 en Education Prioritaire, pour lesquels 48h ont été allouées afin de garantir une dotation équivalente à celle de l'an dernier – où les collèges de l'Education Prioritaire avaient déjà perdu des heures.

Par ailleurs, la dotation sous forme d'enveloppe globale la rend plus opaque et ouvre la porte à une concurrence entre les disciplines et les dispositifs là où des financements fléchés assuraient, notamment au bilangue et à la chorale, qu'ils bénéficieraient bien d'heures.

Sinon, des financements supplémentaires ont été prévus pour le bilingue, les classes à horaires aménagés, l'enseignement facultatif de Français Culture Antique (FCA) – 1 groupe par collège qui l'ouvriront (mais quels seront ces collèges ?) et le développement de la mixité sociale : 58h dont il ne nous a pas été expliqué clairement à quoi elles serviront...

Par contre, aucune dotation particulière pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire sur la scolarité des élèves... Faut-il s'en étonner ?

Dans ces conditions, le SNES et la FSU, comme les autres organisations syndicales siégeant en CTSD, ont voté contre le projet de préparation de rentrée.

Dotation 2021	Dotation 2022
<b>Dotation structure : 29h x nombre de divisions</b>	
<b>Dotation spécifique bilingue</b>	
1h chorale	Dotation complémentaire sur typologie des collèges
bilangue	
9h REP	
Dotation complémentaire Education Prioritaire sur projets	
<b>Soutien à la diversité des langues vivantes (si plus de 2 LV dans l'établissement et sur demande)</b>	
	Financement d'un groupe de FCA dans chaque établissement qui pourrait l'ouvrir

Séverine CHARRET



<sup>1</sup>. [https://www.ac-strasbourg.fr/fileadmin/public/statistiques/na2020-9-typologie\\_colleges.pdf](https://www.ac-strasbourg.fr/fileadmin/public/statistiques/na2020-9-typologie_colleges.pdf)



# Lycée Blanquer : ÉCHEC ET MATHS



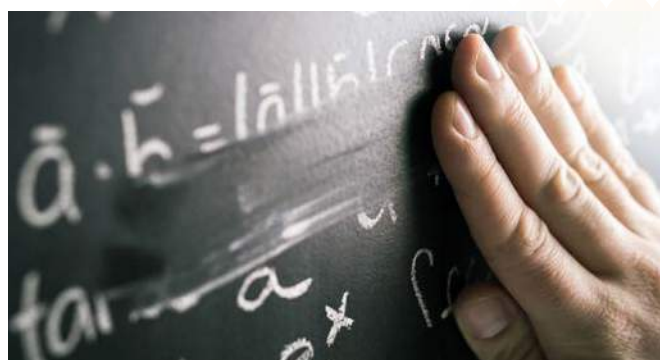
Après deux années d'application de la réforme des lycées, les DHG de ceux-ci sont à l'os. En effet, plus grand chose ne bouge hors modification de la structure, c'est-à-dire du nombre de divisions. L'étiage bas est désespérément devenu la norme. Concernant la carte des options et des spécialités dites « rares » dans l'académie, elle est réduite à peau de chagrin. Surtout qu'un grand nombre d'entre elles n'y figurent en fait que de nom, trop peu d'inscrits et rien ne se passe hormis peut-être un aiguillage vers le CNED, en particulier en langues vivantes... Une petite nouveauté cependant, c'est l'attribution d'une enveloppe de 6 heures, au lieu de 3, pour financer dans chaque établissement deux groupes d'option. Il n'y a donc plus de dotation fléchée, donc obligatoire, pour l'option Mathématiques Complémentaires, mais la Rectrice a rappelé son souhait que chaque établissement propose au moins un groupe de « maths complémentaire » et un groupe de « maths expertes ». Allez comprendre... Des signes avant-coureurs d'une prise de conscience de l'absurdité de cette réforme en ce qui concerne, entre autres, l'enseignement des mathématiques ?

Ne voilà-t-il pas qu'au début des vacances de février, JM Blanquer annonce sur « CNEWS » (pour changer du « Parisien ») qu'il faudra faire évoluer l'enseignement scientifique. Il faudrait maintenant qu'il y ait plus de mathématiques ! Pour rappel, l'enseignement scientifique consiste à faire de la vulgarisation des sciences sur des sujets tels que le soleil source d'énergie, la terre un astre singulier, la musique et le son. On y fait de petits calculs, mais cela ne correspond absolument pas

à un enseignement des mathématiques. De fait, les premières études chiffrées confirment les analyses du SNES-FSU dès la présentation de la réforme : ce système de spécialités obligeant à des choix d'orientations précoces et à l'abandon d'une spécialité en terminale renforce un tri social des élèves et des choix encore plus genrés : où sont les filles ? Pas en mathématiques. Où sont les garçons ? Pas en Humanité, Littérature et Philosophie...

Que faut-il en conclure ? Les solutions envisagées nous mèneront toutes à un même résultat : faire évoluer le seul enseignement scientifique revient à ne rien changer. Mettre des mathématiques dans le tronc commun, comme cela a été publié (peut-être souhaité) dans de nombreux médias ? Cela revient à tout changer 6 mois avant la prochaine rentrée scolaire, une hérésie (sans budget, ni manuel adapté et après avoir supprimé des centaines de postes...). Notre ministre, une nouvelle fois, montre là le grand cas qu'il fait des équipes éducatives... N'assiste-t-on pas plutôt là à une énième manœuvre ? Cette fois-ci pré-électorale.

Au stade où nous en sommes, nous n'aurons jamais eu « la chance » de vivre pleinement le lycée rêvé de Mr Blanquer, tant les replâtrages auront été continus et toujours précipités : EC3, puis ECC, puis contrôle continu ; notation méprisante de l'épreuve de philosophie ; report des épreuves de spécialités de terminales finalement à un horizon plus raisonnable, covid ou pas... Après tant d'errements, n'est-il pas temps de comprendre que cette réforme est néfaste des fondations jusqu'à la toiture ? Le SNES-FSU continuera de la combattre !



Myriam BENEDETTI et Arnaud SIGRIST

## Parcoursup : Génération crash-test

# Les mauvais comptes de PARCOURSUP

Alors que les lycéens ont jusqu'au 29 mars pour déposer leurs vœux sur la plateforme Parcoursup, un bilan de l'orientation post-bac était présenté lors du CTA du 19 octobre 2021. Tandis que les algorithmes locaux permettant le classement - ou plutôt le tri - des candidats restent opaques, ce que montrent les documents est d'abord une déperdition forte entre les candidats inscrits sur la plateforme (30 351) et ceux ayant accepté au moins une proposition (17 075).

Pour les lycéens, on passe ainsi de 17 731 inscrits sur la plateforme à 16 171 ayant confirmé au moins un vœu puis 15 160 ayant reçu une proposition d'admission et enfin 12 884 ayant accepté une proposition. Autrement dit, 72,7% des lycéens inscrits ont finalement accepté une proposition sur Parcoursup.



Interrogé sur cette déperdition, le Rectorat répond par «l'attractivité de l'apprentissage». Et nous n'en saurons pas plus.

Autre constat : la baisse du nombre de lycéens boursiers ayant accepté une proposition d'admission (- 50) alors qu'ils étaient plus nombreux à avoir confirmé un vœu en phase principale (+ 21). En termes de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, objectif pourtant affiché de la loi ORE, c'est un échec.

Séverine CHARRET

## RAFP quèsaco ?



Un soir où le sommeil se fait un peu trop désirer et dans la recherche d'une activité permettant de le trouver, la lecture d'un bulletin de paye peut sembler une activité envisageable. Une attention plus ou moins sagace dans ce moment-là va certainement accrocher sur un sigle : cotisations RAFP. Qu'est-ce donc que ce machin-là ?

Il s'agit du Régime Additionnel de la Fonction Publique, en plus clair, un régime de retraite complémentaire et obligatoire pour les fonctionnaires. Il est mis en place en 2005 et se finance par des cotisations de 5% sur les primes des fonctionnaires, auxquelles s'ajoute une participation de même montant de l'employeur. La base de calcul, assiette, est limitée à 20% du traitement indiciaire brut, au-delà pas de cotisation. Ce régime fonctionne sur une logique de capitalisation, c'est-à-dire que nos versements achètent des points tout au long de notre carrière active et que ces versements sont placés (obligations, dont dettes publiques, actions...). Le montant géré au titre du RAFP avoisine aujourd'hui les 41 milliards d'euros... Au moment de la liquidation de nos droits, nos points sont transformés en rente ou en versement d'un capital, si on a moins de 5125 points.

411050	CONTRIB. PC
411058	CONTRIBUTION ATI
501080	COT SAL RAFP
501180	COT PAT RAFP
554500	COT PAT VST MOBILITE
604970	TRANSFERT PRIMES / POINTS

Est-ce que le RAFP rapporte ? Assez difficile à dire du fait des aléas récurrents de la finance. Néanmoins, dans une situation stable, on pourrait estimer qu'un agent ayant cotisé tout au long de sa carrière au maximum, c'est-à-dire sur des primes représentant toujours 20% de son traitement, pourra le jour de la pension venu compter sur un complément d'un montant mensuel représentant approximativement 2% de son dernier traitement brut. Pour un certifié hors classe cela pourrait représenter, au mieux et en ayant donc cotisé au maximum toute sa carrière, 75€ bruts. Le gain est donc relatif.

Le SNES-FSU a toujours milité pour que les primes soient ajoutées au traitement indiciaire et procurent les mêmes droits. Non seulement le rendement individuel serait meilleur, mais cela éviterait les frais de gestion liés à cet ERAFP, E pour établissement. Établissement qui a donc des dirigeants, des charges, etc... En 2020, l'ERAFP a dépensé 32 millions d'euros en frais de gestion.

Arnaud SIGRIST



## PARITÉ ? ... vous avez dit parité ?

**À partir de 20 ans d'ancienneté,  
les femmes passent  
moins rapidement  
à la Hors-classe !**

**28% des hommes sont  
à la Hors-classe et seule-  
ment 24% des femmes.**



**Les primes,  
vecteurs d'inégalités !**

**Dans le 2nd degré public,  
les hommes perçoivent  
**+27%** de primes que  
les femmes,**

**+40%** chez les  
agregés.



Alors que la part des femmes dans l'enseignement ne cesse d'augmenter, **les enseignantes gagnent en moyenne 13 % de moins que leurs collègues masculins**<sup>1</sup>. Comment expliquer un tel paradoxe ?

Cette différence de traitement s'explique d'abord par une plus grande proportion de temps partiel chez les femmes (Dans l'académie de Strasbourg, 11,8 % des femmes sont à temps partiel contre 2,9 % des hommes.<sup>2</sup>). En 2017, l'Insee expliquait que « *pour les femmes, le nombre et l'âge des enfants à charge sont des facteurs déterminants du travail à temps partiel. Alors qu'à l'inverse, ces facteurs ont peu d'influence sur le travail à temps partiel masculin.* »

Une autre explication de la moindre rémunération des femmes vient d'un plus faible nombre d'heures supplémentaires. Ainsi, presque 44 % des enseignants font au moins 2 HSA, contre seulement 33 % des enseignantes.

Les femmes sont aussi moins promues que leurs collègues : chez les certifiés du second degré, presque 28 % des hommes ont ainsi eu accès à la hors-classe, contre 24,5 % des femmes<sup>1</sup>.

Enfin, la dernière explication est la moindre place des femmes dans les postes d'encadrement, et, à

l'inverse, leur sur-représentativité dans les postes les moins qualifiés, comme ceux d'AESH. Dans l'Académie de Strasbourg, les femmes occupent 44,8 % des postes de Direction en collège et seulement 37 % sont Proviseures en LGT. Peut-être les représentations sociales dominantes ont-elles encore trop souvent tendance à attribuer plus volontiers aux hommes les qualités d'autorité « naturelle » ou de leadership ?

Françoise Lantheaume<sup>3</sup>, professeure en sciences de l'éducation à Lyon II, constate que « *les femmes ont tendance à se mettre au service de la carrière de leur conjoint et trouvent un développement professionnel dans des activités qui sont moins rentables (...)* Ainsi, quand il y a des projets d'évolution de carrière dans un couple d'enseignants, c'est souvent l'homme qui s'oriente vers de nouvelles formations, nouveaux concours, nouveaux métiers. »

C'est à nous tous, hommes et femmes, de porter un nouveau projet de société pour que les inégalités salariales disparaissent, pour établir un équilibre des carrières, pour changer les mentalités et le poids des préjugés.

Sophie MILLERAND

<sup>1</sup>. Cf rapport de la DEPP 2019-2020 sur la situation comparée relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes au ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

<sup>2</sup>. Cf Bilan social de l'académie de Strasbourg 2019-2020 (date de publication mars 2021)

<sup>3</sup>. Et autrice notamment de « La souffrance des enseignants. Une sociologie pragmatique du travail enseignant » (PUF)



# Les professeurs DOCUMENTALISTES

Pour cette session 2022 au CAPES de documentation 120 postes<sup>1</sup> seront proposés contre 235<sup>2</sup> en 2015 ! Ce chiffre (l'une des plus fortes baisses de postes pour un CAPES externe) illustre bien la politique gouvernementale des cinq dernières années, à savoir diminuer le nombre de titulaires en tentant de « compenser », encore et toujours, par une augmentation du nombre de contractuels.

Dans le même temps, les professeurs documentalistes sont de plus en plus sollicités, notamment sur les heures d'enseignement (ou de co-enseignement) sans que cette tâche soit forcément prise en compte dans leur service.

Ou de l'art de faire des heures devant élèves sans qu'elles soient comptabilisées et rémunérées ?

## LA PRISE EN COMPTE DES HEURES D'ENSEIGNEMENT

Depuis 2015 les professeurs documentalistes ont la possibilité de décompter de leur service une heure, pour une heure d'enseignement effectuée. La circulaire 2015-057 indique : « *Les heures d'enseignement correspondent aux heures d'intervention pédagogique devant élèves telles qu'elles résultent de la mise en œuvre des horaires d'enseignement définis pour chaque cycle. (...)* »<sup>3</sup>

On ne peut que constater sur le terrain les interprétations multiples : appréciation personnelle de la circulaire par des directions qui vont limiter drastiquement les cas où elle s'applique. La circulaire indique pourtant clairement « *Toutes ces interventions sont prises en compte de manière équivalente dans le décompte des obligations de service, quel que soit l'effectif du groupe d'élèves concerné. Il n'est plus, désormais, opéré de distinction selon la nature des enseignements (littéraire, scientifique ou technique...), leur caractère (enseignement théorique, travaux pratiques ou travaux dirigés...) ou la dénomination du groupe d'élève y assistant (classes, groupes, divisions).* »

Certains collègues ne peuvent pas en bénéficier, d'autres y renoncent car le risque est le retrait des heures d'enseignements. Le terme « professeur » faisant partie intégrante du statut de professeur documentaliste, on ne peut que s'interroger sur



l'application partielle ou la non prise en compte de cette circulaire. Idem pour le fait de justifier quelle intervention sera effectuée pour pouvoir obtenir ou non le décompte. L'argument régulièrement avancée par les directions est la fermeture du CDI en cas de rattrape des heures. On ne peut que déplorer encore et toujours le manque de postes qui aboutit à ce que de nombreux collègues soient seuls dans des collèges voire en lycées.

## LE LYCÉE 4.0 DANS LE GRAND EST

Avec l'arrivée du manuel numérique, imposé par la région Grand Est, les professeurs documentalistes se sont retrouvés « désignés volontaires » pour gérer les manuels numériques, parfois dans l'impossibilité de refuser, chacun négociant avec son chef d'établissement. Lorsqu'un enseignant d'une autre discipline réalise des tâches particulières, une IMP est attribuée.

## QU'EN EST-IL DE CETTE GESTION DES MANUELS NUMÉRIQUES ?

Les nombreuses difficultés de mise en place du lycée 4.0 ont impacté les professeurs documentalistes au quotidien : bugs dans l'attribution des manuels, du téléchargement, problèmes techniques sur les ordinateurs des élèves qui viennent voir le professeur documentaliste dont ce n'est pas la tâche et qui n'est pas informaticien.

## LA PRIME INFORMATIQUE

En 2021 les enseignants ont reçu en raison des différents confinements une prime informatique de 150 euros annuel renouvelable chaque année mais pas les professeurs documentalistes. Une autre prime nous a été attribuée mais l'exclusion de la prime informatique a été ressentie comme un véritable manque de reconnaissance et de mépris envers notre travail au quotidien ! Il est bien connu que nous n'utilisons jamais d'outils numériques au CDI ou à domicile et que dans le cas du déploiement du lycée 4.0, on n'a pas pensé à nous pour la gestion des manuels !!

**0** € de prime d'équipement pour les professeurs documentalistes.

## LE GRAND ORAL

L'absence d'heures dédiées à la préparation de la nouvelle épreuve du Baccalauréat « le Grand Oral », contrairement aux TPE, renvoie au local. Chaque établissement pouvant décider ou pas de flécher des heures. Chaque professeur documentaliste intervenant ou non auprès des élèves.

En juin 2021, nous avons été convoqués massivement en tant que deuxième membre du jury. On peut y voir un traitement d'égalité avec les autres collègues certifiés mais des collègues en poste en collèges ont également été mis à contribution avec des CDI fermés pour les élèves. (Argument justement

utilisé pour ne pas respecter la circulaire de 2015 !!) Outre les difficultés de préparation pour les élèves et les enseignants en raison de la crise sanitaire et du flou des consignes ministérielles sur les attentes, les collègues professeurs documentalistes membres du jury ont éprouvé pour certains sujets des difficultés, auxquelles il a fallu répondre encore une fois « localement ».

On ne peut qu'espérer une remise à plat de cette épreuve ainsi que de la réforme du BAC dans son ensemble.

Marc WEBER

## Le CHSCTA toujours très ACTIF

En cette année scolaire 2021-2022 qui est toujours affectée par la pandémie et sa gestion souvent incohérente par les autorités, le CHSCTA poursuit vaillamment ses travaux.

Le thème des visites de cette année, sur lequel se sont accordées les trois organisations syndicales représentées (FSU, UNSA et SGEN), est l'inclusion. Par inclusion, on entend à la fois l'inclusion dans les classes d'élèves relevant de structures particulières et le fonctionnement de ces structures intégrées aux établissements : principalement les ULIS et les UPE2A. Le CHSCTA a ciblé cinq établissements qui seront visités sous cet angle : l'école Foch-Menusiers de Bischwiller, le collège Kléber de Haguenau, le lycée professionnel Bugatti d'Illzach, l'école Kléber de Mulhouse et un autre établissement du Bas-Rhin non encore désigné. Les premières visites montrent que les effectifs trop lourds, le manque de formation et de personnels d'accompagnement, l'alourdissement de la charge de travail, constituent des freins à une inclusion réussie des élèves. Par là, le sens des missions est dénaturé, ce qui laisse dans l'amertume beaucoup de personnels en charge de l'inclusion, alors qu'ils adhèrent massivement à cette mission. Par-delà les visites d'établissement qui donneront lieu à une synthèse en fin d'année et à des recommandations à la

rectrice, le CHSCTA entendra aussi des personnels spécialisés et impliqués dans l'inclusion.

D'autres « chantiers » ont été mis en œuvre par le CHSCTA : enquête sur les conditions de travail des enseignants stagiaires, enquête-bilan sur les effets de la crise sanitaire et l'épuisement des personnels, groupe de travail initié par le ministère sur l'égalité professionnelle qui ne semble être, pour le moment, qu'une coquille vide, mise en place - proposée par la DRH - d'un groupe de travail sur les établissements présentant des risques psychosociaux (c'est à dire principalement des signes de difficultés relationnelles entre les personnels ou entre la direction et les personnels). Sur ce dernier chantier, la FSU reste sceptique quant à l'engagement sincère de l'institution mais ne demande qu'à être surprise...

Élisabeth JACQUET, secrétaire du CHSCTA académique



1. <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98493/postes-capes.html>

2. <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98479/les-donnees-statistiques-des-concours-capes-session-2015.html>

3. <https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo14/MENH1506031C.htm>





# La PSC (Protection Sociale Complémentaire)

## UNE FAUSSE BONNE NÉGOCIATION ?

Une ordonnance de la loi TPF (Transformation de la Fonction Publique (du 6 août 2019) dont la FSU demande toujours l'abrogation) instaure la Protection Sociale Complémentaire obligatoire avec une participation à 50 % de l'employeur pour tous les agents de la fonction publique. La mise en œuvre de cette réforme sera effective en 2025.

## UN CHOIX COLLECTIF OBLIGATOIRE

Cette PSC pour les agents des fonctions publiques correspond en partie au dispositif appliqué dans le privé depuis 2016 et viserait à rétablir une égalité de traitement entre salariés du privé et la Fonction Publique. Grâce aux négociations syndicales, notamment celles de la FSU, de la CGT et de Solidaires, l'accord ministériel contient des points positifs : un panier de prestations de meilleure qualité que celles du privé, un mécanisme amélioré des solidarités familiales, une petite avancé sous conditions pour le précaire et les retraités. En revanche, cet accord dissocie santé/ prévoyance et rend obligatoire l'adhésion des agents au contrat choisi par l'Etat. Ce contrat peut être mutualiste ou assurantiel avec le risque d'un basculement vers les assurances privées et à de nouveaux désengagements de la Sécurité Sociale.

## UNE RUPTURE DES SOLIDARITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES

Les retraités ne sont pas concernés par la prise en charge partielle de cette complémentaire santé qui aggrave la rupture de la solidarité entre actifs et retraités, seuls les néo-retraités pourront continuer à bénéficier de la PSC en payant 100% de la cotisation d'équilibre, 125% la 1<sup>ère</sup> année puis 150% les 3 années suivantes. ! Les actifs et les retraités sont traités comme deux catégories distinctes ce qui va à l'encontre des positions du Snes et de la FSU : la retraite est un salaire continué et par conséquent les retraités doivent bénéficier des mêmes droits pour leur protection sociale.

La PSC introduit donc des éléments de redéfinition de la protection sociale en désaccord avec les mandats du 100% SECU de notre fédération.

## UNE SIGNATURE DE LA FSU « SOUS CONTRAINTE » ET « SOUS CONDITIONS »

Le comité de suivi de la réforme du PSC n'était ouvert qu'aux signataires de l'accord ministériel. Pas de signature, pas de négociations possibles ! Dans ces conditions, la responsabilité du Snes et de la FSU était de signer pour négocier l'amélioration des conditions d'accès de certains précaires et des retraités oubliés et floués. Le Snes avec la FSU veillera aussi à l'égalité de traitement de tous les agents des fonctions publiques. Il agira pour obtenir une prise en compte de la prévoyance dans la PSC sans recours à une surcomplémentaire pour les risques des aléas de la vie (invalidité, accidents décès etc.) qui sont des assurances très onéreuses et souvent inaccessibles pour les jeunes et les petits salaires.

Le Snes avec la FSU poursuivra et renforcera les campagnes d'information pour mobiliser actifs et retraités pour l'avenir de la sécurité sociale.

Le Snes avec la FSU continuera à lutter pour une réforme de la sécurité Sociale Intégrale avec l'objectif «100% sécu » et le rétablissement de la démocratie sociale dans sa gouvernance.

*Françoise EIDEN*



# Adieu à MARJOLAINE

Lors des derniers congés, nous avons appris qu'après une longue maladie, Marjolaine Bautz de Luze, militante de longue date du SNES-FSU, puis de la FGR 68, nous avait quitté.

Restée jusqu'au bout fidèle à ses valeurs, elle a mis tout son sérieux, toute sa compétence, toute sa clairvoyance, dans son engagement inlassable au service des causes qu'elle a défendues au sein du SNES et de la FSU. Pendant des années elle a combattu pour défendre la place de l'orientation au sein du service public de l'éducation nationale, contre les suppressions des CIO, pour la reconnaissance des CO-PSY devenus PSY-EN, pour la place de la psychologie au sein de l'éducation nationale. Elle a poursuivi sans relâche son engagement dans la section retraités de la FSU, son combat ne se limitant pas à la protection sociale mais s'élargissant à d'autres domaines comme le système de santé ou la transition écologique. Marjolaine a toujours apporté un regard éclairé sur les politiques éducatives au sein des CA académiques et des bureaux départementaux.



**Marjolaine, avec tes saines colères suivies de tes fous rires, et surtout ta grande gentillesse, tu vas nous manquer.**



**RESTEZ EN CONTACT AVEC LE SNES-FSU STRASBOURG  
SUIVEZ-NOUS SUR :**



Sur notre site internet :  
<https://strasbourg.snes.edu/>



Sur notre compte Twitter :  
[@SNES\\_Strasbourg](https://twitter.com/SNES_Strasbourg)



Sur notre page Facebook : Snes-Fsu Strasbourg  
<https://www.facebook.com/snesfsustrasbourg/>